

388

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 388 16 décembre 1976
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Pierre Moor

L'affaire Cincera et compagnie

Il y eut d'abord le cas Cincera; il y a désormais une affaire Cincera.

Sur le cas, nous n'avons pas jugé utiles de longs commentaires. L'action du Manifeste démocratique, le contenu des archives dérobées, tout cela était d'une part l'affaire de la justice zurichoise, d'autre part toute la presse rivalisait pour exploiter ce sujet en or et en sensation.

L'affaire Cincera commence à partir des prises de position publiques sur le cas. Car les défenseurs de Cincera admettent qu'il avait mis sur pied un service de renseignements privés, et à partir de là, ils le disculpent. Alors que Cincera lui-même nie ou esquivé, ses partisans avouent pour lui dans l'ardeur de leur défense et de leur contre-offensive. C'est à ce point que Cincera semble tout à fait isolé lorsqu'il prétend à la Télévision suisse alémanique (« Bericht vor 8 ») qu'il n'avait en aucun cas constitué une « cartothèque d'extrémistes » mais une sorte de bibliographie (« On y trouve simplement décrites des personnes qui manifestent un intérêt pour une thématique que je juge extrémiste »).

Dès lors, deux choses sont à retenir.

La première concerne l'armée: Cincera était souvent invité à prononcer devant la troupe ou devant des responsables un exposé politique. Il n'était pas un cas unique d'activiste. Il y a quinze ans, on pouvait facilement analyser les liens entre l'officine anticommuniste, l'Ostinstitut et de nombreux officiers de milice bernois. On retrouve ici en continuité la même politisation de certains cadres de l'armée.

Et combien d'entre nous, égrenant leurs cours de répétition, n'ont pas dû subir ces exposés partiels, orientés? Au moment où l'Armée prétend à propos des comités de soldats, interdire l'intrusion de la politique dans les rangs, elle ferait bien de considérer la formidable hypocrisie que révèle le cas spectaculaire, mais non extraordinaire, du lieutenant-colonel Cincera.

La seconde constatation attristée, c'est la justification publique éhontée du service de renseignements privés (quelques exemples vaudois: une page publicitaire acceptée sans vergogne par « 24 Heures » — suivie par « La Suisse » —; sous la plume du secrétaire du Parti radical, un éditorial dans « La Nouvelle Revue »; et naturellement les Groupements patronaux voient là une occasion de montrer qu'ils sont des durs).

D'abord le contexte historique. Il n'y a actuellement en Suisse aucun « danger » subversif, ni gauchiste, ni communiste (en admettant qu'il puisse exister !)

En revanche, « on » (voyez plus haut) admet que soient fichés des gens sur des faits, des écrits dont la signification vraie échappe. « On » admet que des jeunes qui se cherchent peut-être soient marqués en raison même de leur sincérité et qu'ils soient dénoncés sans espoir de défense. « On » admet l'existence de polices privées (car les clients de Cincera exploitaient manifestement son anti-communisme à des fins beaucoup plus terre à terre, comme le bon ordre dans leur entreprise). Le cas Cincera, on aurait pu passer, sans trop s'apesantir, s'il ne s'était agi que d'un activiste exalté. Là où commence l'affaire (au sens dreyfusard du terme), c'est que des responsables de la politique et de l'économie, apparemment non exaltés, étant, semble-t-il, de sang-froid, sachant par cœur deux ou trois formules sur l'Etat de droit, trouvent légitime le mépris organisé des personnes.

DANS CE NUMÉRO

P. 2: Courrier: Pas d'atomes crochus pour l'Aspea — Des experts se rebiffent; p. 3: Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Choix et censures; p. 4: Peau de chagrin militaire — La Jonction ou le réveil d'un quartier ouvrier; pp. 6/7: Loi universitaire vaudoise: les bases d'un pouvoir sans partage; p. 7: Un principe pourri; p. 8: Dans les kiosques: Les Forel.

Pas d'atomes crochus pour l'Aspea

Un de mes sujets d'étonnement, c'est le sentiment d'impuissance de la grande majorité des techniciens devant des décisions d'ordre politique. Alors qu'ils maîtrisent des problèmes techniques et mécaniques difficiles, la compréhension des rouages de la prise de décision démocratique leur paraît la chose la plus inutile et même la plus déprimante. Ainsi dans toute la discussion sur la politique de l'énergie, ils déniaient au public profane le droit d'y comprendre quelque chose, son rôle étant réduit à « faire confiance à ceux qui savent ».

Déformation psychologique curieuse en vérité, chez des hommes et des femmes intelligents. Serait-ce l'excès de spécialisation ? Un refus de se remettre en cause ? Une nécessité intellectuelle de passer par des axiomes simples comme : progression du bien-être — progression de la consommation d'énergie, ou diminution du travail pénible — davantage de pollution ? Serait-ce un besoin avide de se rassurer en n'ayant affaire qu'à des problèmes très tangibles et concrets ?

* * *

Voilà des idées qui me trottaient par la tête au sortir des journées de l'Association suisse pour l'énergie atomique (Aspea) sur les centrales nucléaires et leur sécurité, à fin novembre à Genève. Nous avons entendu douze conférenciers nous lire 210 pages de commentaires sur les aspects économiques de l'énergie nucléaire, sur les effets de la contamination et les risques d'accident, sur la biologie du plutonium, l'élimination des déchets et le contrôle du détournement, sur les perspectives de l'industrie nucléaire. Nous avons vu défiler à la tribune quatre Suisses : Colomb d'EOS, Krafft d'Elektrowatt, Pfaendler du Département de génétique humaine de l'Université de

Berne, Rognon des Forces motrices bernoises, deux Belges : Dozinel de la Société de traction et d'électricité et Hubert de l'Union des exploitations électriques; un Luxembourgeois : Luykx de la Commission des communautés européennes; quatre Français : trois du Commissariat à l'énergie atomique : Gauvenet, Lafuma et Sousselier, et Déjou de l'Electricité de France; et Rometsch de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

Nous aurions dû être rassurés devant tant de compétences. Notre avenir n'a-t-il pas été tout tracé : centrales à haute température, centrales à eau lourde et surgénérateurs ?

Eh bien non ! Tous les problèmes (et on en trouvait entre les lignes, ne serait-ce que le retraitement des combustibles irradiés ou la nécessité de n'autoriser l'inhalation que de doses de plutonium suffisamment faibles pour que « la mort naturelle intervienne avant le cancer des poumons induit »...), tous ces problèmes n'ont été ramenés qu'à une dimension commerciale, ou bien à des professions de foi en l'avenir de la science... ou la solidarité financière. Pourquoi n'a-t-on pas parlé d'écologie ? Réponse : on n'avait pas le temps ! Pourquoi n'a-t-on pas examiné les conditions de travail en zone radioactive ? On n'était pas compétent ! Pourquoi ne pas rechercher une stabilisation de la consommation d'énergie ? Voyons, c'est impossible et impensable... Est-ce normal que le Département fédéral des transports et de l'énergie soit juge et partie ? Mais non, tout est bien car la recherche nucléaire, la protection du public dépendent du Département de l'intérieur ! Nous prend-on pour des naïfs ? Ne savons-nous pas lire; ne serait-ce que la nouvelle ordonnance sur la radioprotection du 30 juin 1976 ? Au fur et à mesure que s'agrandit le cercle des gens qui s'interrogent sur notre avenir énergétique, ils découvrent un immense trafic de lois iniques, d'opinions lacunaires et de pressions économiques. Devant l'absence de sens critique des techniciens et des administrateurs (même Rometsch éludait les questions), il est plus que jamais nécessaire

d'assortir la discussion sur « Comment consommer l'énergie ? » d'un vigoureux « Qui décide comment produire et consommer l'énergie ? ». Jonas, mon petit-fils qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000, dans ta maison bien isolée, le soleil chauffera l'eau de ta douche !

Erika Sutter-Pleines

Des experts se rebiffent

Dans les laboratoires de la région genevoise circulait ces jours-ci une lettre ouverte adressée aux gouvernements français, italien, suisse, allemand (RFA) à propos de la construction du surgénérateur Super-Phénix à Creys-Malville (Isère). Cette lettre met l'accent sur les risques spécifiques aux surgénérateurs refroidis au sodium liquide, sur le retraitement et la gestion des déchets et sur les problèmes de stratégie énergétique globale. Elle demande la suspension de la construction pour permettre une véritable information des populations concernées et propose la création sur le plan européen « d'un organisme scientifique, indépendant et compétent, chargé, en premier lieu, de procéder à l'établissement des arguments pour et contre Super-Phénix, bilan qui serait nécessairement contradictoire, et dont les conclusions seraient largement ouvertes au public ». Etaient appelés à signer cette lettre les ingénieurs, physiciens, techniciens de la région genevoise. Cette initiative, partie du Cern, mais « n'engageant en aucune manière la responsabilité de l'organisme officiel » est intéressante à bien des points de vue.

Double motivation

En parlant avec les scientifiques qui se trouvent à l'origine de cette campagne, on s'aperçoit que leur motivation est double. En premier lieu — et ce n'est pas le plus neuf et le plus original — ils refusent que par la décision

de Creys-Malville soient engagés, sans débat public sérieux, des choix à long terme sur l'approvisionnement énergétique, des servitudes technologiques et même des choix de société. C'est l'aspect politique de la démarche.

Mais il est un autre plan où, en tant que physiciens, ingénieurs, techniciens, les signataires de cette lettre se disent concernés (même s'ils ne travaillent pas directement dans le secteur en cause, ils se sentent mieux armés que l'homme de la rue pour évaluer les arguments diffus en présence) : très profondément, ils refusent que les promoteurs de Super-Phénix se servent — comme ils le font maintenant face aux inquiétudes soulevées par le projet — de la science et de la technologie comme d'une caution justificatrice (tout serait prévu par les experts...) C'est le mythe de l'expert, un peu usé mais toujours utilisé; c'est ce mythe et celui d'une vérité scientifique et technologique sur le sujet en cause, que les rédacteurs de la lettre refusent. Pour qu'il soit clair qu'ils ne jouent plus le jeu. Pour que le public ne puisse plus interpréter le silence des scientifiques comme un blanc-seing tous azimuts.

Sur place, la lutte continue

P. S. — Sur place, la résistance à l'implantation du surgénérateur se poursuit activement. Le journal « Super Pholix » (périodique des comités « Malville »; correspondance : Comité contre Verbois nucléaire, cp 225, 1211 Genève) se fait l'écho d'une reerudescence de la répression dans la région contre les opposants à Super-Phénix (vingt-deux militants devaient passer en procès ce dernier jeudi à Belley) et parallèlement d'une intensification des manifestations organisées contre un programme électro-nucléaire français dont les retombées helvétiques pourraient de toute évidence être néfastes (voir les interpellations à ce sujet développées, tant à l'intention des autorités genevoises qu'à l'intention du gouvernement helvétique).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Choix et censures

A propos de ce que j'écrivais sur la censure (DP 285), un lecteur ami, Eric Descœudres, me propose quelques réflexions :

« 1. D'ordre général tout d'abord : on a tort, dans le monde occidental (je dis « monde occidental » pour ne pas généraliser outre mesure, mais sans arrière-pensée), d'attribuer à la notion de liberté une valeur absolue (je me rappelle avoir appris, enfant, à chanter un hymne qui commençait par ces mots : *Vierge douce et fière, noble Liberté...* et c'est au nom de la divine Liberté qu'en même temps on apprenait aux enfants à se soumettre !), alors que la notion de liberté est une notion relative : liberté pour qui ? et de quoi faire ? Pardessus le marché, on a mis l'accent sur la liberté en matière économique, ce qui aboutit à la liberté, pour les plus forts, d'exploiter et d'asservir les faibles. C'est sur le plan spirituel que la liberté ne connaît pas de limite; sur le plan matériel, elle devient tyrannie si elle n'est pas associée à la solidarité. Notez que je n'entend pas séparer le spirituel du matériel (il faut simplement distinguer l'un et l'autre pour éviter la confusion), ni perdre de vue la nécessité de faire passer la liberté dans les faits : la liberté de penser, par exemple, sans la liberté d'expression vide de sens.

« 2. En matière de presse, il me souvient d'une règle d'or en vigueur autrefois chez les libéraux anglais : *les opinions sont libres, mais les faits sont sacrés*. La presse n'est pas, ne doit pas être, libre de publier des mensonges; en cas d'erreurs ou d'inexactitudes, elle est tenue (ou doit être tenue) de rectifier. Il faudrait arriver à faire appliquer et respecter cette règle non seulement par des dispositions légales, mais aussi par des engagements professionnels pris aussi bien par les éditeurs que par les journalistes. Appliquée avec rigueur, cette distinction entre les opinions et les faits bannirait la calomnie et la diffamation. (M. Descœudres, qui fut pendant des années

rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Coopération » et qui continue avec des amis à présider aux destinées du précieux petit mensuel « L'Essor », sait de quoi il parle ! - J.C.)

« Je sais bien qu'il est matériellement impossible de tout publier, qu'il est donc nécessaire de faire un choix, et qu'il est dès lors souvent difficile de ne pas déformer ou partiellement cacher la vérité; et qu'il est toujours possible aussi de mélanger les opinions et les faits en colorant ces derniers par l'emploi d'adjectifs ou de titres et sous-titres tendancieux. Il n'en reste pas moins que s'il était loyalement admis, le principe d'une stricte distinction entre les opinions et les faits assainirait l'atmosphère.

« 3. Le statut légal des journaux aurait, à mon avis, besoin d'être transformé. Il n'est pas tolérable de nos jours qu'un journal soit la propriété exclusive de l'éditeur. La responsabilité de ceux qui font le journal est plus grande que celle des bailleurs de fonds. A quoi s'ajoute le rôle des lecteurs : l'absence de solidarité réelle entre ceux-ci et leur journal est une très grave lacune. Editeurs, rédacteurs, imprimeur, expéditeur et lecteurs d'un journal constituent en fait une communauté : mais tant que prévaut l'idée d'une liberté individuelle qui permet à chacun de n'avoir pour les autres que le minimum d'égards, une communauté vivante n'est pas possible. »

Merci, Monsieur Descœudres !

J. C.

A NOS ABONNÉS

Nombreux sont ceux qui ont anticipé les échéances de fin d'année et qui ont d'ores et déjà renouvelé leur confiance en DP. Merci ! Nous ne répéterons jamais assez que cette fidélité nous est absolument indispensable pour continuer à vivre.

P. S. — Les fêtes de fin d'année bousculent quelque peu notre plan de parution qui se présente comme suit : DP 389 sortira de presse le 28 décembre et DP 390 le 13 janvier.

Peau de chagrin militaire

Les « démographes » de l'armée ont récemment fait le point¹ sur l'évolution future des effectifs de recrues. Le bilan est simple : à la suite de la baisse continue de la natalité enregistrée en Suisse depuis 1964, le nombre de nouveaux conscrits ne cessera de décroître à partir de 1983 au point qu'« en 1993 une classe de recrues comprendra moins d'hommes qu'en 1939 alors même qu'entre-temps la population indigène de la Suisse aura passé d'un peu plus de 4 millions à environ 5,6 millions d'habitants ».

Le constat est presque vrai ; en effet, on ne prend en considération ici que les seules naissances indigènes et on fait fi de tous les jeunes étrangers nés chez nous ou ailleurs et qui se sont naturalisés (ou qui se naturaliseront), augmentant du même coup les chiffres cités plus haut. Mais là n'est pas le problème. C'est au niveau de l'analyse que les militaires-démographes font preuve d'aveuglement. « L'apparition de la pilule sur le marché des contraceptifs et l'égoïsme caractérisant une société de consommation parvenue au faite de ses excès » seraient les raisons pour lesquelles la natalité décroît...

LES MOUVEMENTS DE QUARTIERS¹

La Jonction ou le réveil d'un quartier ouvrier

La crise et la géographie ont protégé, à Genève, La Jonction des soins trop attentifs de la part des spéculateurs. Ce quartier populaire est resté ce qu'il était. Les familles des travailleurs italiens et espagnols des vieux immeubles (dont les façades rénovées ont souvent de quoi rendre jaloux les beaux quartiers) retrouvent les Suisse dans leurs HLM et les personnes âgées dans le « complexe » qui leur est réservé.

¹ Voir aussi DP 387, l'Association de défense du quartier Saint-Jean-Cayla-avenue d'Aïre.

Ne revenons pas sur la pilule, ce délicieux bouc émissaire ! Nous avons déjà (DP 384) souligné qu'aucun démographe sérieux ne saurait reconnaître un lien de causalité entre pilule et régression de la natalité : la pilule n'a pas d'influence sur le nombre, mais plutôt sur l'espace et la « planification » des naissances dans une famille. Quant à cet « égoïsme » caractérisé des citoyens gavés et saturés (comment et par qui ?), deux suggestions à l'intention des colonels inquiets :

— *Entre gens bien pensants, accordez vos violons : n'a-t-on pas entendu le conseiller fédéral Hürlimann exhorter les familles suisses à faire trois enfants, et le conseiller national vaudois Debétaz faire des déclarations dans le même sens lors du Comptoir Suisse 1976, et cela dans le seul but d'assurer la croissance économique à long terme ? Intéressant programme pour « une société de consommation parvenue au faite de ses excès », mais légère contradiction !*

— *Dans le cadre de la propagande des services d'Armée et Foyer essayez de lancer le mot d'ordre « Faites l'amour pour la guerre ».*

¹ Revue militaire suisse, répercutée notamment dans le « Sous-officier romand et tessinois », N° 8, décembre 1976.

Le quartier est un fief du Parti du travail, bien que l'influence socialiste n'y soit pas négligeable. Sa vitalité attire les groupes à la recherche de nouvelles formes de vie. Le Crac, ses communautés d'habitants, ses ateliers, son bistrot, ses magasins s'y sont installés, par exemple. Une jeune troupe de théâtre, parmi les plus prometteuses, le Mobile, trouve asile dans les salles du quartier.

Un processus révolutionnaire

La Jonction devait un jour ou l'autre émerger politiquement. Comme très souvent, les premiers pas dans cette direction devaient être d'inspiration gauchiste. En 1973, on défile tout un après-midi pour dénoncer le scandale des appartements que

les propriétaires maintenaient vides pour faciliter la démolition des immeubles. Le gros des habitants reste derrière ses fenêtres, quelque peu effrayé par les slogans révolutionnaires.

La Maison de quartier, ouverte à tous les groupements, a joué et joue toujours un rôle important dans cette prise de conscience. Son comité n'avait pas été étranger aux élans de radicalisme des débuts, et très rapidement il dut comme de juste affronter l'hostilité des autorités communales qui finirent par lui « couper les vivres ». Mais la maison avait des racines plus profondes qu'on ne l'imaginait puisqu'elle sortit vivante de cette épreuve. Le temps semble du reste l'avoir mûrie, et depuis deux ans son action rencontre de façon beaucoup plus réaliste les aspirations du quartier dans son ensemble.

Comment coller les affiches

La véritable chance de La Jonction fut l'achat, par la Ville, d'une clinique privée (l'hôpital Gourgas) et du terrain qui l'entourait, en vue de la création d'un parc public. Mais cette solution inespérée au problème des espaces verts, quasiment inexistantes jusque-là, fut, à peine acquise, remise en question par un politicien démocrate-chrétien qui voulait installer à cet endroit une auberge de jeunesse. La mobilisation du quartier est alors immédiate. Autour du comité de la Maison de quartier se regroupent les sections locales du Parti du travail, du Parti socialiste, des membres des Unions chrétiennes (l'imposant immeuble regroupant, à côté de logements, l'essentiel de leurs activités genevoises jouxte le terrain contesté).

Un système d'information par affiches dans tous les immeubles est mis sur pied (on les « scotche » désormais, contrairement à la pratique d'une première période où elles étaient collées, à la grande colère des concierges...). Par ailleurs, l'action emprunte des chemins désormais classiques : assemblées, pétitions, auditions dans des commissions ad hoc.

A la Jonction, comme ailleurs, dans ce type de « réveil », les femmes jouent un rôle déterminant. Les partis de gauche, on l'a vu, ne sont pas tenus tout à fait à l'écart puisque des communistes et des socialistes appartiennent au noyau des militants les plus actifs. Mais toutes les difficultés de communication avec ces organisations politiques traditionnelles n'en sont pas résolues pour autant : ces formations acceptent difficilement que la marche à suivre leur soit indiquée par la « base ».

Victoire en juin

Juin 1976 : l'ancien hôpital Gourgas, après un nouveau vote du Conseil municipal, devient définitivement un parc public. Deux mille signatures l'emportent sur les manœuvres politiciennes.

Le courant passe, désormais. Autour de la Maison de quartier et de son comité se cristallisent les aspirations du plus grand nombre. Des exemples ?

Le bâtiment de l'ancien hôpital doit être aménagé : l'association exprime ses souhaits : personne n'est négligé ; et les personnes âgées demandent notamment que l'on évite les bancs du type de ceux qui furent posés sur les quais de l'Arve et qui manquent de confort.

D'un préau à la médecine

— Un préau désaffecté entre deux immeubles doit céder la place à un parking... au grand dam des enfants qui avaient pour habitude de jouer là. Les familles inquiètes viennent chercher conseil à la Maison de quartier.

— Avec l'hôpital disparaît le service de dispensaire qu'il assurait, particulièrement pour les personnes âgées. Le problème de la santé, de l'organisation de la pratique médicale dans le quartier se pose donc. Un groupe se constitue, étudie la question, présentera un projet.

La Jonction, désormais, existe. Nul ne pourra vouloir le « bonheur » de ses habitants malgré eux.

40 heures : bas les masques

A peine enregistré le désaveu populaire à l'endroit des promoteurs de l'initiative sur les quarante heures, voici les premiers « couacs » dans la belle harmonie de la campagne sur l'opportunité d'une réduction du temps de travail hebdomadaire.

Ecoutez, par exemple, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), porte-parole du patronat et de la finance ! Son diagnostic des résultats : « Ainsi seuls 22 % des votants ont admis de suivre cette proposition doctrinaire qui s'inspirait essentiellement de la lutte des classes et de l'interventionnisme universel de l'Etat ; ce résultat démontre que dans les circonstances présentes, le peuple suisse ne considère pas la réduction des horaires de travail comme un objectif absolument prioritaire, du moins sous la forme proposée ».

La base idéologique ainsi déterminée, la SDES en vient à poser des jalons pour l'avenir ; et là, manifestement, ce sont les premières pierres dans le jardin de l'Union syndicale suisse qui pouvait à juste titre escompter que sa modération, tant vantée avant le 5 décembre, puisse lui valoir quelque mansuétude patronale : « Les citoyens et les citoyennes ont su également déceler la part d'hostilité à l'égard de l'économie qui caractérisait cette initiative ; en lui infligeant une défaite aussi sévère, ils ont confirmé leur attachement à la réglementation d'abord conventionnelle des conditions de travail ». C'est dire en clair que le peuple suisse vient de voter, non pas seulement sur les quarante heures, mais aussi sur les modalités des rapports entre « partenaires sociaux »... à l'USS d'en tirer la leçon !

Les contingences économiques

Est tiré ensuite le dernier verrou, le verrou économique : « L'échec de l'initiative ne signifie pas pour autant que le principe de la réduction des horaires soit résolument écarté ; au contraire, cette réduction pourra se poursuivre, pour autant

qu'une augmentation de la productivité de l'économie le permette ». C'est le retour à la doctrine bien connue : avant la relance, impossible, pendant la relance, impossible !

Et la conclusion s'impose dès lors d'elle-même : « Au vu du résultat du vote sur l'initiative du POCH, il y a lieu de douter sérieusement du bien-fondé de la forme constitutionnelle que l'USS a choisie en lançant sa propre initiative sur la réduction de la durée du travail ».

CQFD.

Etre voisin en Suisse

Plus de la moitié des Suisses vivent dans les villes et leurs banlieues. Cruel démenti à l'image d'Épinal d'une Confédération helvétique peuplée de bergers et d'horlogers nichés dans de petits villages accrochés sur les pentes alpines et imprégnés de l'air pur des sommets neigeux.

Trêve de légendes risibles, direz-vous. Mais a-t-on vraiment réalisé à quelle vitesse se transforme notre espace vital avec tout ce que cela comporte d'évolution des mentalités ?

Des chiffres ? Les voici ! Au cours des vingt-cinq dernières années, le phénomène de concentration urbaine s'est à ce point amplifié en Suisse que le paysage démographique n'est pratiquement plus le même : en 1950, un bon tiers de la population résidente habitait dans des agglomérations (centres urbains et banlieues) ; aujourd'hui si ces agglomérations ne représentent toujours que 6,5 % de la surface totale de la Suisse, elles abritent plus de la moitié de la population résidente suisse (entre 1960 et 1970, ce sont 1260 communes parmi les quelque 3000 que compte notre pays qui ont dû enregistrer une baisse en chiffres absolus du nombre de leurs habitants)...

Toujours davantage de Suisses entassés sur une portion minime du territoire. Il y a toute une philosophie du voisin à réinventer.

Loi universitaire vaudoise: les bases d'un pouvoir sans partage

En 1965 commençaient les premiers travaux de revision de la loi universitaire vaudoise — qui ne datait pas d'hier, puisqu'elle était entrée en vigueur en 1916 ! Un premier projet, très classique, fut jugé insuffisant, un an après les événements de 1968. On s'accommoda, depuis lors, d'une organisation provisoire, qui a force de loi encore aujourd'hui, et qui peut se résumer en deux orientations : mise sur pied d'un rectorat fort d'une part et d'autre par poursuite d'une certaine autonomie par rapport à l'Etat (pour être complet, il faut ajouter qu'une expérience de « participation » fut tentée, mais sans succès, entre 1971 et 1973).

La revision poursuivait cependant son petit bonhomme de chemin; elle aboutit enfin cette année à un quatrième avant-projet, à propos duquel le Conseil d'Etat organise une procédure de consultation; pour l'essentiel, ce texte entérine les expériences faites à Lausanne sous l'empire de l'organisation provisoire.

Un rectorat fort

Voyons les caractéristiques de l'avant-projet ! En première ligne, le rectorat fort. Fort à deux points de vue : face au Sénat et face aux facultés. La tendance, il faut le préciser, est générale dans les législations universitaires récentes. Ce renforcement résulte non seulement de l'octroi des compétences les plus importantes au rectorat, mais aussi de la faiblesse des autres organes. C'est le rectorat, par exemple, qui définit la politique générale de l'Université. Si c'est bien le Sénat qui adopte le plan de développement et le projet de budget, on sait aussi que le poids que peut exercer une autorité de nature législative sur ce genre de décisions est minime... Et en l'espèce, il est d'autant plus minime que l'organisation du Sénat n'a

pas été revue : il demeure un organe lourd et inefficace.

Aussi révélatrice est la diminution de l'autonomie des facultés : révélatrice de ce qui constitue l'accent principal du projet et que l'on qualifiera des termes de centralisme technocratique.

L'avant-projet est en effet une ébauche de réponse à un problème actuel et permanent des grandes organisations : planifier la relation entre l'ampleur et la diversité des buts et la pénurie de moyens.

Une référence : l'organisation militaire

La « solution » tient donc dans la réduction du nombre des centres de décision et dans le transfert des centres de décision vers le haut. A cet égard, il ne semble pas que la théorie et la pratique de telles organisations parviennent à se conjuguer en un modèle bien différent de celui de la plus ancienne de toutes les structures de ce type : l'organisation militaire et sa fameuse allure pyramidale. Même en Suisse, où la tradition fédéraliste prouve que d'autres « solutions » sont possibles !

Et pourtant, il n'est même pas certain que le centralisme soit réellement efficace; il va en tout cas de pair avec une bureaucratisation souvent paralysante, de toute façon grande dévoreuse d'énergie. Et surtout, il exclut toute réelle participation. Regroupant le plus grand nombre de compétences, il éloigne par-là même les instances les plus importantes de ceux à qui les décisions vont s'appliquer : ce sera le règne de la consultation à bien plaisir. Portant toutes les responsabilités, des minorités puissantes ne peuvent partager leurs pouvoirs. Elles sont dès lors condamnées à fonder leur légitimité sur la technocratie — dont il n'y a plus alors qu'à espérer qu'elle soit efficace ! A l'opposé, la participation, elle, implique l'autonomie des niveaux dits inférieurs.

Justifiant cette mutation, on insiste souvent sur le fait que l'Université se fera mieux entendre ainsi et que pareil résultat serait impossible si était instituée la diversité des voix. De même justifierait-on les pouvoirs accrus du rectorat par rapport

au Sénat par la nécessité de l'existence d'une autorité qui paraisse, à l'extérieur, ferme, stable, sûre d'elle-même. L'objection est, pour ainsi dire, monarchiste : elle ignore que pluralisme et cohésion ne sont pas contradictoires... Légitimité et consensus ont toujours été plus forts là où l'unité se crée à travers la discussion.

Un mot encore à propos de la « participation » instituée dans l'avant-projet : elle est vide. Non seulement elle n'est que consultative — ce qui dans les faits peut n'être pas important — mais elle est limitée à des objets qui, dans la vie universitaire concrète, ne sont pas ceux qui intéressent le plus les étudiants : le budget universitaire et le plan de développement.

La prise de position négative exposée rapidement ici repose sur l'« a priori » de la nécessité d'une participation réelle. Car c'est bien d'un « a priori » qu'il s'agit : une option politique. On ne le justifiera pas plus avant, tant il est vrai qu'en Suisse, la participation active — on dit aussi le civisme — des personnes aux décisions qui les concernent est une vieille tradition démocratique dont il n'est plus indispensable de démontrer le poids... C'est pourtant ce dogme-là que l'avant-projet renonce à prendre en charge.

Un projet ignoré

Il y a deux ans, quelques personnes — enseignants, assistants, étudiants — ont élaboré un projet, sous le nom collectif de Groupe de réflexion interfacultaire (GRI) qui se fonde sur l'organisation d'une participation qui ne soit pas creuse comme il reprend aussi l'idée de la décentralisation et le principe, également bien ancré dans notre pays, d'un contrôle sérieux de l'autorité exécutive.

Ce projet, nos autorités l'ont ignoré. Peut-on dire, dans cet hebdomadaire de gauche, que les traditions se perdent ?

● **Annexe en page suivante : la loi dans les textes.**

Des articles qui changent tout

Tant le projet officiel actuellement en consultation que celui du GRI font du Sénat « l'autorité supérieure de l'Université ». Cette petite phrase recouvre cependant des modalités d'organisation fort différentes. Qu'on en juge plutôt en appréciant quelles sont les attributions précises du dit Sénat dans l'un et l'autre textes...

Pour le projet officiel, « le Sénat adopte les règlements des commissions spéciales qui dépendent de lui et élit les membres du rectorat; sous réserve des compétences attribuées à d'autres autorités, le Sénat se prononce sur la gestion du rectorat, adopte le règlement général de l'Université, le plan de développement et la proposition de budget, approuve les comptes des fonds spéciaux de l'Université ». Dans la foulée, pourrait-on dire, le projet précise ensuite que le rectorat « définit la politique générale de l'Université » (art. 42).

Dans les propositions du GRI, le son de cloche est évidemment bien différent. Là, le Sénat a « notamment » les attributions suivantes : « il définit la politique générale de l'Université, il adopte le budget, il élit les membres du rectorat, il approuve les comptes des fonds spéciaux de l'Université, il contrôle la gestion du rectorat et approuve son rapport annuel, il émet des directives à l'intention du rectorat, il arrête le règlement général de l'Université et les règlements des commissions qui dépendent de lui, il donne son préavis sur les règlements de facultés soumis à l'approbation du Département de l'instruction publique » (art. 33).

Au chapitre de la « participation », la ligne de démarcation entre le projet officiel et celui du GRI n'est pas moins nette :

— les propositions officielles créent deux conseils, le « conseil du corps intermédiaire » et le « conseil des étudiants » qui peuvent être « consultés » par le doyen de faculté (un « organe consultatif » de coordination, tripartite — professeurs, corps

intermédiaire et étudiants — peut par ailleurs être créé), le pouvoir de décision, ou ce qu'il en reste dans les facultés, restant entre les mains des professeurs composant le « conseil de faculté »;

— le GRI propose, quant à lui, que le « conseil de faculté » comprenne les professeurs, « et pour cinq professeurs, deux membres du corps intermédiaire, deux étudiants et un membre du personnel technique et administratif »; le dit conseil « dirige la faculté » et a notamment les attributions suivantes : « il arrête le règlement de faculté, il adopte en projet le plan de développement et le budget, à l'intention du rectorat, il organise les plans d'études (...) ».

Il n'est pas étonnant dès lors que les deux textes en présence proposent, lorsqu'il s'agit de définir les « buts » de l'Université, des rédactions qui diffèrent une fois de plus sensiblement :

— projet officiel : « L'Université a pour tâche de concourir au développement et à la transmission

de la science, par l'enseignement et la recherche. Elle conduit à l'acquisition des connaissances et des méthodes nécessaires à l'exercice des professions qui exigent une instruction supérieure. L'Université contribue à la formation continue dans les domaines qui relèvent de sa compétence ».

— projet du GRI : « Communauté d'enseignement et de recherche, l'Université a pour mission de concourir à la diffusion et au développement de la connaissance. Lieu d'échange des idées, elle exerce dans la société une fonction prospective et critique. Elle conduit à l'acquisition des connaissances et des méthodes de travail nécessaires à l'exercice des professions qui exigent une instruction supérieure. Elle offre aux porteurs de titres universitaires les moyens d'une formation continue et à chacun la possibilité d'élargir ses connaissances ».

Un principe pourri

Donc les consulats espagnols en Suisse ont eu l'audace d'annoncer aux Espagnols résidant dans notre pays qu'ils pourraient voter par correspondance à l'occasion du référendum organisé dans leur patrie ! Et aussitôt la Confédération helvétique, terre d'asile comme l'on sait, de se sentir lésée dans ses intérêts les plus fondamentaux : un principe est un principe, et l'exercice des droits politiques sur territoire suisse est strictement interdit aux étrangers. Et qu'ils repassent donc les Pyrénées, s'ils ne sont pas contents !

L'ennui est que dans le cadre de cette « pratique constante » — selon les termes choisis du Département politique — les exceptions se multiplient au point qu'elles font oublier la règle. Ne voit-on pas des ressortissants américains admis à participer aux dernières élections présidentielles dans les locaux de leur ambassade ou auprès de leur mission à l'ONU (selon les modalités d'une loi américaine réglementant le vote des Américains à

l'étranger) ? Ne voit-on pas les Français voter systématiquement par procuration ou dans les locaux des missions françaises en Suisse ? Ne voit-on pas les Allemands voter par correspondance lorsque leur matériel électoral leur parvient directement de leur commune ? Pour ces étrangers-là, pas question de repasser, qui l'Atlantique, qui le Jura, qui le Rhin, pour exercer leurs droits politiques...

Prime à la discrétion

On dira que le zèle du DPF a été provoqué par le manque de discrétion des consulats espagnols qui auraient dû prendre modèle sur leurs homologues américains, lesquels se sont bien gardés de publier quoi que ce soit au moment voulu. En réalité, on doit admettre que le contentieux xénophobe pèse plus lourd sur nos relations avec l'Espagne que sur nos liens avec d'autres puissants voisins ou partenaires. Le « principe » est pourri... et quelle noble contribution à l'édification de la démocratie espagnole !

Les Forel

Deux grands journaux alémaniques ont publié, en fin de semaine, une étude sur la famille Forel. Dans le « Tages Anzeiger Magazin » (50), c'est Marcel Schwander, rédacteur du « Tages Anzeiger » en service extérieur à Lausanne, qui écrit un article intitulé « Auguste, Oscar et Armand, la famille non conformiste vaudoise des Forel ». Dans la « National Zeitung » (386) Peter L. Rothbühler fait le « portrait d'un contemporain sortant de l'ordinaire : Forel, le « docteur rouge » du Conseil national ».

Même l'article de la « National Zeitung », consacré avant tout à Armand Forel, n'oublie pas le grand-père, adhérent au Parti socialiste, quand c'était très mal vu, abstinent, quand ce n'était pas mieux vu, auteur d'une « Question sexuelle », alors que c'était encore un sujet tabou (il deviendra probablement encore plus célèbre une cinquantaine d'années après sa mort lorsqu'il illustrera les futurs billets de 1000 francs). Quant à Oscar Forel, il ne fit jamais partie d'un parti politique, mais en libéral éclairé il n'hésita pas à s'engager pour les Républicains espagnols, pour la résistance française et il répondit à un psychiatre hitlérien qui voulait le gagner aux théories racistes : « Vous êtes ou national socialiste ou homme de science car l'un exclut l'autre » (cité dans « TA Magazin »).

Encore une précision, c'est en 1943, donc pendant les interdictions de l'extrême-gauche, qu'Armand Forel a adhéré au Parti communiste, devenu le POP ou Parti du travail après la fusion avec la Fédération socialiste suisse de Léon Nicole.

— Dans le numéro de novembre de la « Revue syndicale » (organe mensuel de l'Union syndicale suisse, cp 64, 3000 Berne 23), l'« intégrale » du rapport sur les conséquences de la récession pour les femmes, rendu public dernièrement par la Commission fédérale pour les questions féminines. Un document qui mérite la plus large dif-

fusion, au-delà des résumés publiés dans la presse quotidienne. Voir l'organisation du chômage chez Tissot !

Le rapport met en lumière notamment la faiblesse insigne de l'appareil statistique helvétique :

« La répartition régionale des personnes au chômage ne permet pas de chiffrer le chômage féminin tant qu'elle ne se rapporte pas au nombre de femmes sur le total des personnes « actives » d'une région. Ce nombre demeure inconnu, sauf dans les années à recensement. Le dernier recensement date de six ans déjà et eut lieu à une époque entièrement différente du point de vue conjoncturel.

» C'est encore le nombre des places supprimées qui permet d'évaluer le mieux la diminution de l'emploi féminin. Selon les enquêtes de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), le nombre des places a diminué en 1975 de 155 000 (industrie, bâtiment, services et administration publique). Etant donné qu'il y avait en décembre 1975 26 000 chômeurs complets enregistrés et que 67 000 travailleurs étrangers (hommes et femmes) ont quitté la Suisse en 1975, il reste une perte inexplicée de 62 000 places. La statistique ne permet pas de ventiler ce chiffre. Selon l'OFIAMT, il comprend cependant, outre des retraités, des invalides et des cas sociaux de tous genres, un nombre particulièrement élevé de femmes ».

— Au Tessin, la « Gazzetta Ticinese », le plus ancien quotidien tessinois, a-t-il passé en mains italiennes ? « Politica Nuova » (49) annonce que le titre a été acheté par le groupe des propriétaires du quotidien italien « Il Giornale ».

Quarante ans plus tard

Jusqu'à maintenant, dans la presse de droite, souvent dite d'information, il était de bon ton de faire dans la fausse neutralité, dans la pelure de banane jetée au bon moment et au bon endroit, dans l'hy-

pocrisie papelarde. La face était sauve : la pluralité des opinions était toujours à l'ordre du jour. Par sa campagne de bas étage contre Jean Ziegler, G.-H. Martin, rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », semble donc innover ; en réalité il renoue avec la grande tradition des campagnes de dénigrement dont la presse d'extrême-droite s'était fait, avant la guerre de 1939-45, une spécialité, avec les conséquences que l'on sait sur l'existence professionnelle, voire l'existence tout court, de leurs victimes. La conjonction de deux trusts — Nestlé pour la collecte des informations, particulièrement des informations confidentielles, et Publicitas, grand actionnaire de la « Tribune », pour la mise à disposition de l'espace rédactionnel, G.-H. Martin ne servant que de porte-plume — jette une lumière nouvelle sur les possibilités des multinationales helvétiques.

Chômage en vue

Au moment où les chiffres — à la hausse — du chômage font de nouveau la « une » des quotidiens, quelques rappels deviennent indispensables qui montreront, si besoin est, que la Suisse n'a fait qu'éluder momentanément le problème en renvoyant les travailleurs étrangers.

Voyez par exemple le marché de la construction de logements ! Les spécialistes de la Haute Ecole de Saint-Gall prévoient pour 1976 une production totale de 35 000 logements, soit plus de 60 % de moins qu'en 1973, et même, pour 1977, une demande de 25 000 logements en tout, demande qui ne devrait pas sensiblement s'accroître jusqu'en 1980...

Impossible dans ces conditions de se contenter de « solutions » partielles ou de mesures à court terme : les travaux de construction commandés par les pouvoirs publics (et on en voit déjà le bout !), une certaine reprise dans les secteurs artisanaux et industriels ne suffiront pas à boucher les trous.